

COMMUNIQUE LDH Metz–Moselle

Le droit du travail doit être respecté

soutien à Christian PORTA

La LDH Metz - Moselle s'élève vigoureusement contre le non-respect délibéré du droit du travail par l'entreprise In Vivo- Neuhauser de Folschviller.

Le [code du travail](#) prévoit que le licenciement d'un représentant syndical ne peut intervenir qu'après autorisation de l'inspecteur du travail. Cette autorisation de licenciement est refusée à l'entreprise qui passe outre et licencie Christian Porta, délégué syndical central depuis 10 ans. Une première décision du Conseil des Prud'hommes conclut à sa réintégration dans l'entreprise. Dès sa réintégration, l'entreprise le licencie à nouveau.

Le juge des Prud'hommes demande alors sa réintégration tout en faisant un signalement au Procureur de la République relatif aux « atteintes réitérées à l'exercice du droit syndical des salariés ».

Droit de grève, droit syndical, protection des représentants du personnel : tous ces droits sont indispensables à la cohésion sociale. Ce n'est pas pour eux-mêmes que les élus du personnel sont protégés, c'est pour protéger les intérêts de l'ensemble des salariés.

L'entreprise In Vivo, par sa prise de position défie la loi. Elle conteste ouvertement les règles communes qui organisent le travail salarié et qui se sont construites au fil de combats pour donner davantage de place à la participation des salariés, « *par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprise* » ([constitution française-préambule de 1946 - 8](#)).

Le travail n'est pas une marchandise, c'est l'un des principes sur lesquels s'est fondée l'Organisation internationale du travail, il y a 80 ans.

Dans une société démocratique, la démocratie doit avoir sa place là où la vie de chacun s'organise, et donc aussi sur le lieu de travail. Cela se fait par la participation des salariés.

La LDH apporte tout son soutien au combat pour le respect du droit du travail et pour le développement de la démocratie en entreprise. C'est nécessaire à la cohésion de notre société.